Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 24 (1921-1922)

Artikel: Les nations à Genève
Autor: Bovet, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-748945

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES NATIONS À GENÈVE

TROISIÈME ARTICLE

* * *

III

LES QUESTIONS HUMANITAIRES

Pour les questions humanitaires, prévues aux articles 23 et 25 du Pacte, l'activité de la Société des Nations ne devrait se heurter, semble-t-il, à aucune opposition, mais tout au plus à des difficultés matérielles; néanmoins, ici encore, il y a des égoïsmes, cachés et redoutables, des manœuvres de politique intérieure ou extérieure ....

En Occident, la manie de l'*opium* nous apparaît comme une maladie orientale, très lointaine, et assez curieuse, surtout dans les romans de Claude Farrère et de quelques autres. C'est une illusion dont il faut nous guérir. L'opium et ses succédanés (dont la morphine), de même que la cocaïne et ses succédanés, sont aujourd'hui un danger croissant pour notre civilisation, déjà menacée par l'alcoolisme et la syphilis; jusque dans nos petites villes suisses il existe des clubs, où la jeunesse „intellectuelle" se livre à l'opiomanie. — L'Assemblée a consacré sa 24e séance à cette question. Ferreira (Portugal), Arfa-ed-Dowleh (Perse) et Hennessy (France) ont apporté des faits impressionnants, qu'il faut lire dans le texte. On sait que la diffusion de l'opium en Orient est le fait des Européens, et particulièrement des Anglais. „Des intérêts immenses et souvent divergents sont engagés dans le trafic de l'opium; il serait puéril de négliger ce facteur .... Pour faire cesser les ravages de cette drogue, il faut que chaque Etat consente sa part de sacrifice" (Ferreira). Le délégué persan démontre que la simple prohibition demeurera toujours inefficace; une armée d'agents spéciaux ne suffirait pas à protéger les frontières contre la contrebande des produits végétaux, ni l'intérieur contre les produits chimiques. Des amendes formidables suffiraient-elles? Arfa-ed-Dowleh recommande surtout „une intense propagande antinarcotique, par l'édition de brochures que l'on ferait écrire par les médecins du monde entier." — La législation actuelle est certainement insuffisante; insuffisante aussi la documentation recueillie jusqu'ici; incomplète enfin la ratification de la Convention

de 1912 par les Etats membres de la Société (des Etats de l'ancienne Europe, la *Suisse* est seule à n'avoir pas encore ratifié!). — Une commission spéciale est chargée de présenter des propositions fermes à l'Assemblée de 1922.

Dans la 15e séance, consacrée en partie au *typhus*, Ador a exposé des faits que nous connaissons beaucoup trop peu. En raison de l'anarchie et de la famine, la Russie constitue un foyer d'épidémies diverses, dont le typhus exanthématique est la plus redoutable. Les innombrables réfugiés, couverts de vermine, qui arrivent chaque jour en Pologne, en Finlande, ailleurs encore, par les trains, ou en charriots, sont comme une marée montante qui inonde nos frontières orientales. Dans la seule station de Baranowice, pendant le mois de Septembre, arrivaient chaque jour 3000 réfugiés en moyenne. Pendant cinq jours il faut les loger dans un camp spécial, les nourrir, les baigner, les désinfecter, avant de les évacuer. Tâche énorme, à laquelle les gouvernements polonais, finlandais et autres travaillent énergiquement, soutenus par une Commission spéciale de la Société des Nations, qui demanda d'abord à la Société une subvention de 75 millions; elle n'a reçu jusqu'ici que 3 millions (auxquels il faut ajouter plus d'un million fourni par la seule Nouvelle-Zélande). Avec une somme aussi modeste, la Commission a déjà fait des miracles; si on les connaissait mieux, ceux-là même qui trouvent spirituel de blaguer la Société des Nations, rougiraient de honte; elle sauve leur peau, tout simplement; et je ne sache pas que tout leur esprit les rende indifférents au sort de leur peau.

L'Assemblée ne peut qu'applaudir au rapport Ador; elle adresse un appel pressant à tous les membres de la Société pour obtenir les contributions non encore versées.

Au cours de la même séance (15e) Nansen (Norvège) rapporte sur le *rapatriement des prisonniers de guerre*, mission difficile dont il fut chargé en 1920 par le Conseil de la Société. Il s'agissait de ramener à leurs foyers „des centaines de milliers de pauvres gens ayant passé trois, quatre, cinq et même six ans de captivité et connu des souffrances de toutes sortes: la faim, la maladie, le froid, les mauvaises installations matérielles, le manque de vêtements, les angoisses morales ... et appartenant à presque toutes les nationalités de l'Europe centrale et sud-orientale". Avec un

crédit de dix millions et avec l'aide du gouvernement allemand et du gouvernement des Soviets, Nansen a réussi à rapatrier 380,000 hommes. Ce résultat „démontre — dit Nansen — que la Société est un mécanisme international qui peut être utilisé pour l'exécution de tâches compliquées, pour lesquelles la coopération d'un très grand nombre de gouvernements est essentielle; il prouve que la Société peut effectuer une œuvre de ce genre rapidement, avec efficacité et à un coût extrêmement réduit".

Esprit lucide au service d'une âme ardente, M^lle^ Vacaresco (Roumanie) a rapporté, dans la 17^e^ séance, sur la *déportation des femmes et des enfants* en Turquie. Il s'agit de 300,000 femmes et enfants grecs, auxquels il faut ajouter les femmes et les enfants arméniens, si traîtreusement cachés dans les orphelinats turcs et dans les harems qu'on ne saurait établir leur nombre. Les actes de naissance sont truqués; les enfants sont amenés à oublier leur passé, à renier leur foi; „il faut qu'ils ne sachent plus ni le nom de leurs parents, ni le lieu où ils sont nés; destinés à dormir plus tard sous une épitaphe apocryphe, ils traîneront tout le long de leur vie la tristesse de ne pas savoir l'endroit où a été bercée leur enfance". Quant aux femmes, c'est la honte ou le suicide. „Tous les jours, à toutes heures, des enfants et des femmes vont par milliers à la mort ou à des dégradations pires que la mort. A cause des crimes dont ils sont l'objet, tout l'horizon de l'Extrême Orient de l'Europe est baigné de larmes et rougi de sang".

Le remède? Il serait évidemment dans une croisade des nations „civilisées" et dites „chrétiennes" contre le Turc; mais on sait que l'Europe de 1914 nous a légué des intrigues orientales (politiques et industrielles) si compliquées qu'on s'y enfonce comme dans le sable mouvant. La politique européenne en Orient est tout simplement une infamie; et pour l'heure la Société des Nations y est encore impuissante; elle a *dû* se borner à une mesure bien modeste, concernant la „Maison neutre" à Constantinople, destinée à recevoir temporairement et à interroger les femmes et les enfants retirés des maisons turques. Cette Maison neutre, dont l'entretien coûtera 40,000 francs par an, va être réorganisée et placée sous la direction et le contrôle direct d'une Commission d'enquête. — C'est tout. Pourtant, que M^lle^ Vacaresco ne perde pas courage; qu'elle revienne à la charge en 1922, et qu'elle crie au besoin certaines vérités!

La *traite des femmes et des enfants* a occupé l'Assemblée pendant deux séances (22e et 23e). Tout le monde sait qu'il s'agit ici de combattre le plus honteux des esclavages; on se heurte de nouveau à des intérêts si bien organisés qu'une convention internationale est absolument nécessaire.

En 1904, sur l'initiative du sénateur français René Béranger, on avait abouti à un „Arrangement"; en 1910, ce fut une „Convention", à laquelle n'adhérèrent pendant longtemps que huit Etats (en 1921 le nombre des adhérents s'est élevé à dix-huit). L'exécution de cette Convention fut suspendue, forcément, pendant la guerre; il s'agit maintenant de la renforcer, et c'est l'affaire de la Société des Nations, selon l'article 23 du Pacte. En juin dernier se réunirent à Genève les représentants de trente-quatre Etats, qui adoptèrent un „Acte final", transmis par le Conseil à l'Assemblée.

Au nom de la 5e Commission, Gilbert Murray (Afrique du Sud) proposa de transformer cet „Acte final" en une Convention, soumise à la ratification des Etats, mais dont le texte même ne saurait plus être modifié. Cette Convention précise et aggrave les peines pour les marchands de chair humaine; elle prévoit leur extradition, la surveillance des bureaux de placement, la protection des femmes et enfants à bord des navires d'émigrants. Elle constitue un progrès très sérieux, de sorte qu'on a été étonné de l'opposition tenace faite par Hanotaux (France) pour des raisons de pure procédure. J'ai entendu les discours Hanotaux, prononcés avec une énergie presque trop vibrante; je viens de les relire, et j'avoue ne pas en voir nettement le pourquoi; l'intention peut avoir été excellente; on ne l'a pas saisie et l'impression totale a été nettement fâcheuse. Dans une question où tous sont d'accord, où la morale la plus élémentaire impose un accord unanime, où le texte a été établi par une Conférence de 34 Etats, pourquoi vouloir que ce texte soit encore soumis aux hasards des discussions parlementaires, dont on ne connaît que trop les lenteurs et les embûches? Ador et Motta ont courageusement revendiqué pour l'Assemblée la compétence de fixer le texte *ne varietur* d'une Convention. „L'Assemblée veut-elle se condamner à n'émettre jamais que des vœux, ou bien veut-elle, lorsqu'elle le peut, lorsque la matière est assez préparée et étudiée, se décider à faire un acte? . . . La question engage le prestige de la Société des Nations . . ., et comme je voudrais que

l'Assemblée soit vraiment le plus grand organe de la collaboration internationale, je voterai la proposition de la Commission" (Motta). A la votation, la proposition Hanotaux n'a obtenu que huit voix: Costa-Rica, Cuba, France, Pays-Bas, Pologne, Yougoslavie, Tchéco-Slovaquie, Vénézuela.

L'œuvre de secours au peuple russe (7e, 8e, 24e et 25e séances) a soulevé dans l'Assemblée, dans l'âme de chaque délégué, un conflit tragique entre le devoir impérieux de l'humanité et les nécessités de la politique. Qui donc n'aurait pas frémi, lorsque Nansen raconta, pour l'avoir vu de ses yeux, ce que signifie la famine en Russie? Trente millions d'hommes, femmes et enfants réduits à n'avoir plus en moyenne qu'une demi livre de céréales par jour, mangeant de l'herbe, des feuilles, de l'écorce, de la terre même, et décimés par les épidémies! Pour les sauver, il faut deux millions de tonnes de céréales; or le Canada à lui seul a des disponibilités supérieures à ce chiffre; et en Norvège des millions de tonnes de poisson attendent l'acheteur. Les vêtements font défaut; mais il y a en Europe et ailleurs des stocks de guerre immenses. Pour transporter jusqu'en Russie de quoi nourrir ce peuple affamé, il faut quelques centaines de millions de francs; ce n'est pas même la valeur des dreadnoughts qu'on va détruire . . . .

Sans doute, des groupements divers sont à l'œuvre: Une assemblée de la Croix-Rouge, réunie à Genève en août, a désigné Nansen comme Haut-Commissaire et a déjà envoyé en Russie des trains entiers d'aliments, vêtements et médicaments; une Société américaine de secours, l'Union anglaise de secours aux enfants, le Pape, la 2e Internationale réunie à Amsterdam, les gouvernements de Suède, Norvège, Danemark, Esthonie, Lettonie, Lithuanie, Allemagne, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Luxembourg, et de nombreuses communes françaises ont déjà envoyé des secours en nature ou en espèces, mais tout cela est loin de suffire. Nansen demande à l'Assemblée d'obtenir de tous les gouvernements le gros effort nécessaire, les finances indispensables. Il a conclu des accords avec le gouvernement des Soviets; il est convaincu que ces accords seront scrupuleusement observés; à la première infraction on pourra suspendre les envois.

C'est ici que la politique intervient. L'Assemblée est informée que le Conseil Suprême (à ne pas confondre avec le Conseil de

la Société) a déjà nommé une Commission d'enquête de trente membres; les délégués de 27 Etats (dont les Etats-Unis et l'Allemagne) vont se réunir le 6 octobre à Bruxelles pour étudier la possibilité d'une grande action financière. Dès lors, la Société des Nations a-t-elle le droit de se superposer pour ainsi dire au Conseil Suprême? Ses délégués ont-ils le droit d'engager leurs gouvernements en une matière pour laquelle ils n'ont pas reçu d'instructions?[1]) La réponse est forcément et douloureusement négative. Ici, il faut constater à nouveau le conflit fatal qui existe entre le Conseil Suprême (ce reste de dictature militaire et diplomatique) et la Société des Nations qui représente le droit et la solidarité de l'avenir. Le Conseil Suprême s'imagine pouvoir résoudre par la contrainte les difficultés toujours nouvelles que soulève l'exécution du Traité de Versailles; tant qu'il s'obstinera dans cette illusion (où son unité et son autorité diminuent de jour en jour) il paralysera en partie la Société des Nations et ne réalisera pourtant rien lui-même. Tel est le fait qui s'impose au bon sens.

La Société des Nations n'a pas d'armée; comme finances, elle n'a qu'un crédit, qui lui permet de vivre, mais non pas d'agir puissamment. Sa force est dans son autorité morale, dans l'opinion publique, dans la foi et dans la volonté des peuples. Et cette autorité serait beaucoup plus grande, si le gouvernement des Soviets, dans la folie de son idée fixe, n'avait pas précisément combattu la Société des Nations, dont il n'a pas su voir qu'elle est l'avenir démocratique, pacifique et libérateur. Le délégué yougoslave Spalaikovitch a été le seul, à Genève, qui ait directement attaqué le bolchévisme; certes, il a eu raison de dire que la famine russe est provoquée par le communisme intégral plus que par la sécheresse; il a eu raison de dire que son pays et les voisins de ce pays sont le rempart européen contre la folie bolchéviste; et pourtant l'Assemblée a bien fait de ne pas entrer dans ce domaine de la politique, où elle se serait heurtée au Conseil Suprême et à certains gouvernements; supérieure à toute rancune, elle a bien fait

---

[1]) Le cas n'est pas le même que celui de la traite des femmes et enfants! La question de la traite est purement morale et humanitaire; les secours à la Russie impliquent par contre une question politique, par la faute du gouvernement des Soviets, lequel n'a pas renoncé à sa prétention de „civiliser" l'Europe occidentale.

de ne voir que la question humanitaire; mais là elle n'a pu, hélas, qu'émettre des vœux, dont la réalisation ne dépend pas d'elle:

„L'Assemblée considère la lutte contre la famine en Russie comme une nécessité urgente et qu'il y a lieu d'encourager toutes les initiatives qui, comme celle de la Conférence de Genève, ont pour but de combattre le fléau.

„Elle adresse un pressant appel aux organisations privées, afin qu'une étroite coopération de toutes les bonnes volontés assure l'efficacité de l'œuvre commune.

— —

„Elle exprime le vœu que les Gouvernements de tous les pays s'intéressent aux efforts de leurs associations nationales et leur accordent, dans la plus grande mesure possible, l'appui matériel et moral qui leur seraient nécessaires.

— —

„L'Assemblée exprime l'espoir que les représentants autorisés des Gouvernements pourront étudier les moyens les plus opportuns de faire face aux nécessités financières du problème. Parmi les formes de secours que les Gouvernements pourraient apporter, elle souligne l'importance de dons en nature provenant de la liquidation des stocks de guerre.

— —

„L'Assemblée, quoique insuffisamment informée au sujet des mobiles auxquels obéit le Gouvernement des Soviets, ou des conditions dans lesquelles il fonctionne, est néanmoins d'avis que le succès obtenu par le Dr Nansen dans le rapatriement des prisonniers de guerre est de bon augure pour toute œuvre qu'il serait prêt à entreprendre pour venir en aide aux régions qui souffrent de la famine, en Arménie, en Azerbeïdjan, en Géorgie et en Russie."

On dira que ce sont là des vœux platoniques; on a même parlé d'un „geste de Ponce-Pilate"; cette critique ne me semble pas méritée. L'Assemblée a fait ici tout ce qu'elle pouvait faire; ce n'est pas grand'chose; soit; et j'en ai dit le pourquoi; mais elle l'a fait de tout son cœur, en déplorant de ne pouvoir faire davantage; elle a réduit à néant les calomnies dirigées contre l'admirable Nansen, et Motta a raison: „Lorsque, cet hiver, M. Nansen ira en Russie, lorsqu'il s'acheminera vers ces plaines où le linceul des neiges couvre les corps misérables des femmes et des enfants, il pourra se dire qu'il est accompagné par la pitié agissante du monde. Et il aura, je l'espère, cette consolation qui n'est réservée qu'aux hommes d'élite: il pourra se dire que son cœur et le cœur de l'humanité auront battu à l'unisson."

* * *

IV

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET ÉCONOMIQUES

Une des innovations les plus fécondes du Pacte de la Société concerne les *mandats* (article 22), c'est-à-dire l'administration des colonies et territoires que la guerre a enlevés à la souveraineté allemande ou turque (p. ex.: Togo, Cameroun, Palestine, Mésopotamie, Syrie ...). Le principe du Pacte est que ces territoires ne doivent pas tomber sous le „protectorat" (possession voilée) de tel ou tel des Etats vainqueurs, mais qu'ils doivent être acheminés peu à peu, selon le degré de leur civilisation, vers l'autonomie, grâce à une tutelle exercée au nom de la Société par un Etat Mandataire. „Une Commission permanente sera chargée de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au Conseil un avis sur toutes questions relatives à l'exécution des mandats," dit l'art. 22.

En principe cela est très beau. L'idée des mandats fut sans doute noblement humanitaire chez Wilson; il est permis de supposer que, chez d'autres vainqueurs, elle répondit au désir de ne pas voir tel ou tel cher allié mettre la main sur d'immenses territoires.... Dans la pratique, l'exécution s'est heurtée à de grosses difficultés.

Le Pacte prévoit trois catégories de mandats:

A: certaines communautés, qui appartenaient autrefois à l'Empire Ottoman, ont atteint déjà un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules.

B: d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, sont plus arriérés; il faut que le Mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui (avec la prohibition d'abus tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool) garantiront la liberté de conscience et de religion et qui assureront aux autres membres de la Société l'égalité pour les échanges et le commerce.

C: il y a d'autres territoires enfin, tels que le Sud-Ouest africain et certaines îles du Pacifique austral, qui, par suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur

éloignement des centres de civilisation, de leur contiguïté géographique au territoire du Mandataire, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du Mandataire, comme une partie intégrante de son territoire, sous réserve des garanties prévues dans l'intérêt de la population indigène.

Telles sont les dispositions générales du Pacte, à préciser, dans chaque cas, par des conventions spéciales. Première difficulté: les intérêts particuliers du Mandataire, souvent en conflit avec ceux de l'un ou l'autre allié. Deuxième difficulté: les Etats-Unis, qui ont refusé d'entrer dans la Société, désirent cependant être consultés sur les mandats A et B. Troisième difficulté: le Traité de Sèvres, avec la Turquie, n'est pas encore ratifié; il semble même tomber en morceaux! Qu'on ajoute à cela les comédies diplomatiques, les intrigues des affaristes (marchands d'armes et d'alcool), les vieilles pratiques des militaires, et l'on comprendra que la question des mandats en soit encore à l'étape du provisoire.

D'autre part les Noirs ont pris au sérieux les principes énoncés dans le Pacte. Un congrès de race noire s'est réuni en septembre; il a demandé qu'un homme de race noire fasse partie de la Commission chargée d'étudier les rapports des Mandataires. Cette demande, absolument légitime, a été développée à Genève par le délégué de Haïti, dans un discours qui a fait grande impression.

La question des mandats a été traitée dans la 17e séance. Le rapporteur Nansen a dit avec raison qu'elle „est une des plus importantes parmi celles qui se posent ici. C'est dans sa solution que le monde verra s'affirmer vraiment l'esprit de la Société des Nations et comprendra qu'il ne s'agit pas d'annexion, mais simplement d'administration en vue du bien-être et de l'avenir des indigènes. — Il s'agit de montrer au monde que la Société des Nations ouvre véritablement une nouvelle époque dans l'histoire."

Robert Cecil approuve, dans son ensemble, le projet de la Commission, touchant la définition des mandats; il aimerait pourtant qu'on prenne des mesures plus fermes pour l'abolition définitive de l'esclavage à une date déterminée, et des dispositions plus précises sur l'interdiction de la vente de l'alcool; il attire l'attention du Conseil sur la question très importante de la propriété de la terre. — Bourgeois (France) parle au nom du Conseil; il explique la cause des retards qu'on semble parfois lui reprocher; à noter en outre

cette affirmation catégorique: „il ne saurait venir à l'esprit des membres du Conseil de laisser introduire dans la rédaction d'aucun des mandats une seule disposition qui permettrait un abus quelconque dont les populations indigènes pourraient être victimes".

Allen (Nouvelle-Zélande) et surtout d'Andrade (Portugal) insistent sur la question de l'alcool: „Il sera difficile de convaincre le noir des dangers de l'alcool, quand celui qui les prêche est assis devant un cocktail ou une bouteille de cognac; et cependant, les ravages formidables que l'alcool est en train de produire parmi les populations noires doivent nous inciter à prendre une résolution énergique".

Belgarde (Haïti), lui-même un homme de couleur, plaide en un français impeccable pour la collaboration des Noirs: „On ne peut rien obtenir d'un enfant en lui bourrant le crâne. Le progrès ne s'impose pas du dehors. Il vient du dedans et se diffuse par une sorte de rayonnement intérieur. Il faut élever l'indigène, l'associer à l'œuvre entreprise, lui faire prendre conscience du but. Il faut, en un mot, l'amener à comprendre les bienfaits dont on veut le faire profiter. Au nom de toutes les races de couleur et particulièrement de la race noire à laquelle j'appartiens, je dirai combien notre foi est ardente en la Société de Nations. Elle s'est donné pour but d'établir la paix universelle, non seulement en supprimant les causes de conflit entre les Etats, mais en essayant de réaliser l'harmonie entre les individus... Un jour viendra où la Société des Nations aura à s'occuper de la question des races, où elle aura à faire disparaître les différences qui se traduisent par des mauvais traitements infligés à certaines races et qui ont pour résultat de menacer la paix universelle.... La Société des Nations n'a pas été créée de toutes pièces avec des organes parfaits; elle se crée sans cesse. Nous croyons à son avenir et à l'amélioration par elle de la condition de tous les hommes dans le monde."

Des difficultés énormes retardent la réalisation de ces mandats qui sont une innovation dans l'histoire de l'humanité. Ces difficultés seront surmontées, si le Conseil et l'Assemblée persistent dans la ferme volonté manifestée à Genève le 23 septembre 1921. On a promis des actes; l'opinion publique les attend d'ici à la prochaine Assemblée. Il s'agit d'un acte de justice envers les hommes de couleur; il s'agit aussi de la paix mondiale; nous

savons que l'Egypte, la Tunisie, le Maroc, la Tripolitaine, le Congo et d'autres colonies encore furent toujours un ferment de discorde; ça fait l'affaire de quelques milliers d'individus, mais les peuples en ont assez, plus qu'assez...

La question très importante des *communications* et du *transit,* par voie ferrée et par voie navigable, étudiée déjà par une commission spéciale, à Barcelone, a été discutée, ainsi que celle des *passeports,* dans la 16e séance, qui a abouti à l'acceptation unanime de quatre résolutions nettement progressistes.

La 22e séance a été consacrée au travail déjà accompli ou en voie d'accomplissement de la *Commission économique et financière,* bien connue par sa Conférence de Bruxelles. Outre le rapport Ador, il faut mentionner le remarquable discours de Maggiorino Ferraris (Italie), qui est une autorité en la matière. Ce sont là des questions techniques, dont je ne comprends guère que ceci: c'est qu'elles sont *très* importantes et que leur solution ne peut intervenir que peu à peu, par la patience, par l'entr'aide internationale et par l'évolution nécessaire des circonstances elles-mêmes. La vie économique du monde s'est désaxée pendant quatre ans de guerre; il lui faudra plusieurs années encore pour retrouver son équilibre; le rôle de la Société des Nations ne peut être que d'aider les circonstances par une patiente ingéniosité et en recréant la confiance. Voici quelques points du programme de la Commission économique et financière: situation monétaire, fluctuations du change, accord international des trésoreries, lutte contre l'inflation, crédits „ter Meulen" (garantis par certains gages, ou accordés même sans gages), concurrence déloyale, monopoles, prix maxima et minima, répartition des matières premières, libre-échange, répartition du matériel roulant, chômage, etc.

* * *

Il nous reste à étudier les mesures spécialement destinées à assurer la paix; ce sera la question capitale du désarmement!

ZURICH E. BOVET

□□□

Verantwortlich r Redaktor: Prof. Dr. E. BOVET. Sekretär und zweiter Redaktor: R W. HUBER.
Redaktion und Sekretariat: Zürich 2, Bleicherweg 13. Telephon Selnau 47 96. Postcheck Nr. VIII 8068
Expedition, Druck u. Verlag: Art. Institut Orell Füßli, Zürich (Postcheck Nr. VIII 640).